

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

DANS LES BALKANS

Comment parler des événements qui se déroulent dans les Balkans ? Ils se succèdent avec la plus d'incertitude des rapidités. Du soir au matin, entre le moment où l'article est écrit et celui où il est imprimé, les faits apportent un démenti retentissant aux prévisions les plus prudentes, aux impressions les plus timidement exprimées.

Et cependant, comment détacher son attention de l'action diplomatique et militaire de ces alliés d'hier, devenus les féroces adversaires d'aujourd'hui ? La philosophie, d'ailleurs, ne perd jamais ses droits. Les deux guerres auxquelles nous venons d'assister nous ont offert le spectacle d'actes héroïques et de sornaises félonies ; nous avons pu saisir l'humanité sous ses aspects les plus divers, les plus contradictoires, les plus vils et les plus généreux. Nous avons pu constater que la paix, quoiqu'on en dise, n'est pas menacée par les seuls calculs des gouvernements et des capitalistes.

A l'est de l'Europe, ce sont les peuples, ce sont les races qui spontanément se sont heurtées férocement et ont entraîné, par la fureur de leurs impulsions et de leurs ambitions ethniques exaspérées, la décision de ministres dont la sagesse a sombré dans un ouragan de folie. Mais il semble bien que l'enseignement qui se dégage le plus clairement de toute cette série de drames, c'est la nécessité pour les nations victorieuses de ne pas aller jusqu'au bout de leur victoire.

J'avais l'occasion, il y a quelques mois, de lire des lettres écrites par un brillant officier de l'armée bulgare, homme de culture délicate, de sentiments distingués, de pensée généreuse. Il disait l'infinie fierté du triomphe de l'armée, à laquelle il appartenait, la joie sublimée d'avoir travaillé à l'œuvre toujours rêvée, passionnément préparée, résolument et méthodiquement exécutée. Rarement l'âme d'un peuple s'est exprimée en accents plus graves et plus enthousiastes.

Or, il y a quelques jours à peine, une interview du *Matin* nous montrait M. Guéchoff, qui fut l'organisateur patient et tenace de la victoire, abattu, meurtri, humilié, s'isolant dans un silence farouche et désespéré. Quelle amertume pour lui : il avait porté haut, très haut la fortune et le prestige de la Bulgarie, mais il s'était rendu compte aussi de la nécessité de maintenir l'accord entre les alliés, de ne pas inquiéter, par des convoitises démesurées, l'Autriche et la Russie et de ne pas courir le risque de tout perdre en voulant trop étendre.

Et voici que l'outrecuidance présomptueuse, l'insatiable ambition de quelques hommes politiques bulgares, ont ruiné le prestige et compromis le profit des exploits de la Bulgarie.

La Grèce et la Serbie sauront-elles tenir compte d'une telle leçon ? Leurs armées, depuis le début de la guerre contre la Turquie, avaient été entraînées plutôt qu'éprouvées ; elles se trouvaient sinon intactes, du moins alertes encore à l'heure où les troupes bulgares n'avaient pas encore réussi à combler les vides créés dans leurs rangs par une campagne terriblement meurtrière, alors surtout que le gouvernement de Sofia se voyait obligé de céder à la contrainte de ceux qui voulaient que leur patrie tire de sa victoire un accroissement territorial d'autant plus grand qu'elle était plus profondément épuisée par son magnifique effort.

La Serbie connaît maintenant le prix sanglant du succès sur les champs de bataille. Exigera-t-elle à son tour de la Bulgarie des sacrifices que la situation actuelle de celle-ci ne lui permettrait peut-être pas de refuser, mais dont l'étendue laisserait dans son cœur humilié le frémissant désir d'une

revanche prochaine ? La Grèce qui s'est assurée la possession de Salonique, celle des îles, celle d'une partie des territoires où se déroula une longue période de sa glorieuse histoire, ne saura-t-elle pas se contenter de conquêtes aussi précieuses ?

La Roumanie toute fraîche entre elle aussi dans la fourniture : sans doute elle proteste de la modération de ses désirs, elle se contentera d'une rectification de frontières. En attendant, elle pénètre en Bulgarie, occupe des villes, installe des garnisons. Est-il bien sûr qu'elle agisse ainsi dans l'intérêt des Serbes et des Grecs.

L'armée turque parcourt en ordre le chemin qu'elle avait suivi dans sa déroute ; elle dépasse Tchataldja, se dirige sur Andrinople et affirme sa volonté de considérer comme inexistant le traité que ses plénipotentiaires avaient signé à Londres. L'Europe interviendra-t-elle pour arrêter l'action turque et demeurera-t-elle indifférente à l'invasion roumaine, à la marche serbe, aux prétentions grecques ? Ce serait inconcevable, injuste et odieux.

Les grandes Puissances se doivent d'avoir la même attitude à l'égard de tous les combattants. Jusqu'à ce jour, elles paraissent maintenir entre elles l'accord qui nous a permis de franchir avec plus d'inquiétude que de dommages profonds des passes singulièrement difficiles. C'est un grand bien pour la paix générale ; c'est un grand bien aussi pour toutes les nations balkaniques sans exception. Mais qu'elles y prennent garde ; elles pouvaient hier par leur union maintenir et resserrer le lien qui les maintient et resserrement constituer le monde une force avec laquelle il eût fallu compter.

Qu'elles n'écartent pas tout jamais cette perspective d'avenir, qu'elles n'empoisent pas à tout jamais les rapports qu'elles ont tenus d'avoir entre elles, qu'elles sachent restreindre leurs prétentions respectives et organiser entre elles un harmonieux équilibre. Il devient la condition du maintien de l'équilibre européen et de la paix ; il est aussi la condition de l'existence et du développement normal des puissances balkaniques.

T. STEEG. Député de la Seine. Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 juillet (matin)

PRÉSIDENT DE M. RENOULT VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget, retour du Sénat. Les 20 premiers articles sont adoptés.

M. Thomas demande l'incorporation de la couverture militaire dans la loi de finances.

M. Barthou, président du Conseil, dit qu'il est à la disposition de la Chambre pour inscrire le débat sur la couverture financière immédiatement après le vote du budget de 1913.

M. MALVY demande à M. Barthou, s'il acceptera l'incorporation des mécanismes fiscaux dans la loi des 4 contributions.

M. Barthou déclare qu'il ne répondra que lorsque sera ouvert le débat sur la couverture financière.

M. Jaurès dit que la discussion viendra au budget.

M. Malvy reproche au gouvernement son attitude équivoque.

M. Barthou proteste, mais M. Malvy réplique que ce n'est pas ce gouvernement qui peut inspirer confiance aux républicains.

M. Barthou dit qu'il a défendu la République avant M. Malvy qui, aux applaudissements des gauches répond : « Sous le ministère Méline »

M. Barthou déclare qu'il justifiera sa politique républicaine sous le ministère Méline

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENT DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du budget.

Sur l'article 91 du budget des finances, M. Jaurès dit que la liquidation des Chartreux a donné lieu à des trafics scandaleux.

L'article 91 est voté ainsi que les chapitres du budget des finances.

Les budgets de la justice, des affaires étrangères sont votés.

Sur l'article 9 du budget de l'intérieur, M. Dejeante propose la suppression des sous-préfets.

Par 266 voix contre 255, cette suppression est adoptée.

Les chapitres du ministère de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, du commerce, des postes et télégraphes, des beaux-arts, du travail, des travaux publics sont adoptés.

Et la séance est levée.

Séance du 23 juillet (matin)

PRÉSIDENT DE M. PUCH, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget de 1913.

Les budgets des colonies, de l'agriculture sont votés et la loi de finances est discutée.

M. Berry demande le rétablissement de l'article 6 qui fixe une taxe de 10 0/0 du principal de la patente sur le prix des cessions de fonds de commerce.

La disjonction est réclamée.

Séance de l'après midi

PRÉSIDENT DE M. LEBRUN VICE-PRÉSIDENT

La disjonction de l'article 6 est adoptée par la Chambre.

La Chambre aborde la discussion de l'article 3 ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} janvier 1915, la contribution foncière des propriétés non-bâties sera transformée en un impôt de quotité, calculé sur les 4/5 de la valeur locative de ces propriétés, telle qu'elle résulte de l'évaluation effectuée en exécution de la loi du 31 décembre 1907.

« A partir de la même date, la contribution des portes et fenêtres et la contribution personnelle-mobilière seront remplacées par un impôt général et progressif sur le revenu.

« Devront intervenir avant cette même date, les dispositions législatives nécessaires pour couvrir la diminution de recettes, résultant des deux paragraphes ci-dessus.

« D'autre part, les dispositions législatives nécessaires à l'application du premier paragraphe ci-dessus, et notamment à la détermination du mode de dégrèvement des cotes foncières des petits propriétaires exploitants, feront l'objet d'un projet de loi qui devra être présenté aux Chambres avant la clôture de la session ordinaire de 1913. »

Le Sénat a accepté le premier paragraphe, ancien amendement Renard, mais il a repoussé le second, ancien amendement Malvy.

La Commission propose de rétablir le texte intégral.

M. MALVY. — Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Dumont accepte l'amendement et promet de le soutenir devant le Sénat, mais il ne s'engage pas à réaliser, pour le 1^{er} janvier 1915, la suppression des contributions des portes et fenêtres et de la personnelle mobilière.

M. MALVY. — « En d'autres termes, vous acceptez notre texte, mais vous ajoutez que vous jugez son application impossible.

Vous savez bien cependant que l'amendement Renard, jouant isolément, aboutit à dégraver surtout les gros propriétaires ; c'est pourquoi la Chambre y avait joint mon amendement, soumettant ces derniers à l'impôt général et progressif sur le revenu.

M. Thiery, aujourd'hui ministre, combattit mon texte avec acharnement, mais M. Barthou, par la suite, s'engagea solennellement à le défendre devant le Sénat, ce qu'il ne fit pas d'ailleurs.

Aujourd'hui, M. Ch. Dumont, tout en acceptant notre texte, le

déclare inapplicable. Nous ne pouvons admettre une pareille équivoque. Si vous pensez que les dispositions de l'article 3, repoussées par le Sénat, ne peuvent pas être appliquées au 1^{er} janvier 1915, repoussez-les franchement. C'est une question de loyauté et de moralité politiques.

M. Charles Dumont s'est retranché derrière l'opinion de ses services ; mais son prédécesseur, M. Klotz, qui avait accepté notre texte, les avait consultés aussi, ces fameux services. Alors, nous sommes forcés de conclure que l'on joue ici une comédie ridicule.

M. Dumont dit qu'il accepte l'amendement malgré la condition qu'il soit entendu que l'impôt sur le revenu jouera non en 1915, mais à une date indéterminée et sur un nombre de cotes qu'il est impossible de fixer à présent. »

M. Renault appuie l'amendement Malvy.

L'article 3 est voté par 436 voix contre 33.

M. Javal soutient un amendement qui tend à l'insertion dans la loi de finances de 1914, des principes essentiels de la réforme fiscale.

M. Barthou demande la disjonction de cet amendement.

M. Malvy, au nom de la commission de législation fiscale, répond au président du conseil.

M. MALVY. — La commission du budget a repoussé les premières propositions que lui a faites le ministre des finances. Ce qui concerne la couverture financière. Que reste-t-il de ses propositions ? L'impôt national sur le revenu, qui ne fournira que 100 millions et qui est basé sur les signes extérieurs, contrairement à la doctrine républicaine.

La situation est simple. En présence des sacrifices énormes qui sont demandés au pays, deux solutions sont en présence : celle du gouvernement, qui nous offre cent millions pour parer à des dépenses qui s'élèveront à plus de 400 millions, et celles qui ont été adoptées à la fois par la commission de législation fiscale qui assurent des ressources suffisantes et qui sont conformes à la tradition républicaine.

M. Caillaux monte à la tribune, mais après entente, il accepte le renvoi de la discussion au lendemain.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 22 juillet

PRÉSIDENT DE M. A. DUBOST

M. Etienne, ministre de la guerre, a déposé le projet de loi voté par la Chambre rétablissant le service de trois ans. Les commissions de l'armée et des finances en ont été saisies.

Puis le Sénat s'est contenté d'épuiser un ordre du jour assez maigre. Il a adopté :

1^{er} Un projet relatif aux voies ferrées d'intérêt local. A ce propos, le ministre des travaux publics, sollicité par M. Audiffred, a déclaré, continuant la politique de son prédécesseur, il était d'avis de confier autant que possible à l'industrie française les commandes pour les chemins de fer d'intérêt local.

2^o Un projet modifiant le calcul du cautionnement des conservateurs des hypothèques. Pour les premiers 25.000 fr. de recettes, l'échelle proposée applique d'abord le maximum de 4.000 fr. fixe pour les receveurs de l'enregistrement, puis elle prévoit une progression de 1.000 fr. par 25.000 fr. au-dessus de 25.000 fr. jusqu'à 100.000 fr. et ensuite une augmentation de 1.000 fr. par 50.000 fr. de recettes ;

3^o Un projet protégeant l'industrie des pêches maritimes par une réglementation qui diminue les taxes d'octroi sur le poisson de mer.

Une proposition de M. Louis

Martin, tendant à célébrer le deuxième centenaire de Diderot, est adopté.

Le Sénat, par ce vote, a voulu, comme l'a fort bien dit M. Louis Martin, non pas faire œuvre de sectaire, mais simplement rendre hommage à « l'un des remueurs d'idées les plus puissants et les plus féconds dont s'honore la France ».

Et la séance est levée.

1.586.777,	1.641.100,	667.737,
466.501,	1.520.775,	1.189.921,
477.366	1.167.731,	1.998.543,
	1.452.034.	

100 numéros gagnent chacun 500 fr.

Le Conflit Balkanique

Les Turcs ne dépasseront pas la Maritza

Le grand-vizir a fait savoir aux ambassadeurs que les troupes impériales ne dépasseront pas la Maritza, c'est-à-dire la ligne frontière que la Turquie veut substituer à la ligne Enos-Midia prévue au traité de Londres.

L'armée turque marche sur Andrinople

L'armée s'avance dans la direction d'Andrinople. Un combat a été livré à Koumsaid, entre Mourady et Lulé-Bourgas. Neuf officiers bulgares ont été faits prisonniers près de Yapadja. Deux compagnies, qui défendaient Tcherkeskeui, ont été faites prisonnières. Les Bulgares disposaient, dans le vilayet d'Andrinople, de 25.000 hommes, appuyés par de nombreuses bandes. Les Bulgares, qui redoutaient une attaque des Turcs, ont fortifié Andrinople du côté sud.

Les combats à la frontière serbo-bulgare

Les troupes et bandes bulgares continuent toujours leurs attaques, dans la région de Sofia, vers les gares, d'autre part, attaqué l'armée serbe dans le rayon de l'arrondissement de Vlassostintzini. Repoussés, ils ont dû repasser sur ce point encore la frontière.

Les Grecs avancent encore

Les Grecs, continuant leur offensive, tentent de rejeter entièrement en Bulgarie l'aile droite du général bulgare Ivanof.

L'opération est poursuivie au centre par la vallée de la Strouma, à droite par la vallée de la rivière Karassou, et à gauche par un massif montagneux. Les violents combats qui ont été engagés depuis plusieurs jours, ont livré à la gauche grecque toutes les crêtes de la chaîne des Malissi, au nord-est de Petchevo.

La suspension des hostilités

L'ordre vient d'être donné à l'armée roumaine de suspendre sa marche en avant. De plus, l'état-major roumain va s'occuper d'assurer le ravitaillement de Sofia et des troupes bulgares que menacerait la famine.

Le choléra ravage l'armée serbe

Le choléra ravage l'armée serbe. Il a été apporté par les prisonniers d'Istip. A Veles, on compte 200 morts par jour. A Kumanovo, les champs sont transformés en hôpitaux de cholériques.

Le fléau gagne à l'est, au sud et au nord. A la frontière, le mal n'est pas moindre. Un ordre de l'état-major interdit aux hommes de se serrer la main. Dès qu'un cas est signalé dans une compagnie, celle dernière est mise en quarantaine.

Les atrocités bulgares

Une commission française est partie pour Kavalla pour enquêter sur les atrocités commises dans cette localité par les troupes bulgares.

Petites Nouvelles

Un Russe qui, en compagnie de quelques compatriotes, avait crié : « Vive la France ! » dans un café de Leipzig, a été condamné à trois mois et une semaine de prison.

— Un soldat qui avait tenu des propos antimilitaristes a comparu mardi devant le 2^e conseil de guerre de Paris. Il a reconnu tous les faits de l'accusation, mais allégué qu'il voulait seulement se vanter. Il a été condamné à trois mois de prison.

Tirages Financiers

Ville de Paris 1892

Le numéro 367.289 gagne 100.000 francs.

Le numéro 546.455 gagne 50.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 454.582, 158.827.

Trente numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Communales 1912

Le numéro 1.441.564 gagne 100.000 fr.

Le numéro 1.269.481 gagne 10.000 francs.

Les 12 numéros suivants gagnent 1.000 francs : 1.670.270, 698.700,

CHRONIQUE LOCALE

LE BUDGET

Nous voici arrivés au 25 juillet et le budget de 1913 n'est pas encore voté : 7 douzièmes provisoires ont été nécessaires et qui sait même s'il n'en faudra pas un huitième ! La discussion de ce malheureux budget se traîne si péniblement, qu'il n'y aurait rien de surprenant à cela.

Mais, dit-on, le gouvernement est bien décidé à commencer la discussion du budget de 1914 dès que celle du budget de 1913 sera terminée.

C'est une excellente intention qui mérite d'être réalisée.

Mais, en attendant, le budget de 1913 traîne de façon démesurée.

A la suite des nouvelles lois militaires, c'est 6 milliards que l'on va demander aux contribuables ; et on ne s'arrêtera pas là.

Aussi la réaction annonce la fin du régime, comme si elle-même n'avait pas contribué par ses votes à l'augmentation des dépenses nécessaires pour les armements nouveaux, pour la loi de 3 ans, etc.

C'est un milliard de plus qu'il faut voter, qu'il faut trouver surtout.

Car ce n'est pas tout : à présent que les dépenses sont engagées, où prendre l'argent ? évidemment, là où il y en a. A l'aide d'un impôt sur la richesse acquise, dit le ministre des finances. Sans doute ; mais que fait-on du projet d'impôt sur le revenu qui depuis plusieurs années, dort son beau sommeil dans les cartons de la commission des finances du Sénat.

La décision à prendre est grave, dit un de nos grands confrères républicains, il n'y a pas d'illusion à se faire. Depuis des années et des années, les républicains parlent d'une réforme de l'impôt, sans l'accomplir jamais. A chaque renouvellement législatif, cette promesse orne quantité de programmes. Et puis, elle flouffeur quatre ans après, tournant à l'idéal qu'on n'atteint point. Qu'on prenne garde que ce jeu ne finisse par lasser la démocratie.

Et c'est avec raison que M. Malvy a déclaré, mercredi à la Chambre, aux applaudissements des gauches :

« Plus que jamais nous avons besoin d'un instrument fiscal solide et plus souple. Partout on a édifié des systèmes fiscaux où se trouve ce double principe de personnalité et de progressivité. Là, est l'égalité et la justice. Il appartient à la France de faire l'effort nécessaire. La majorité qui a voté l'article 3 de la loi de finances, le votera de nouveau avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire l'établissement au 1^{er} janvier 1915 de l'impôt global et progressif sur le revenu. »

A tergiverser plus longtemps, on réussit à mécontenter la masse des contribuables qui trouvent que si les Gouvernements savent faire voter des impôts, ils ne sont pas pressés de les améliorer.

Il est grand temps de se préoccuper de cette situation pénible dont le pays souffre et se plaint de plus en plus.

L. B.

Recrutement

Formation de la classe de 1913

Le Maire de la ville de Cahors invite les jeunes gens nés en l'année 1893 à se présenter à la mairie (bureau militaire), pour faire opérer leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe de 1913, et indiquer les réclamations qu'ils ont l'intention de faire valoir devant le conseil de révision.

Le recensement de la classe 1913

Le gouvernement se préoccupe dès maintenant, bien que la nouvelle loi militaire n'ait pas encore été votée par le Sénat, du travail de recensement pour l'incorporation au 15 novembre des jeunes gens de vingt ans. A cet effet, M. Klotz, ministre de l'intérieur, a adressé à tous les préfets une circulaire les invitant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce travail dans le plus bref délai possible.

Recrutement

Le Maire de la ville de Cahors invite les jeunes gens nés en l'année 1893 à se présenter à la mairie (bureau militaire), pour faire opérer leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe de 1913, et indiquer les réclamations qu'ils ont l'intention de faire valoir devant le conseil de révision.

Comité radical et radical-socialiste de St-Georges

On nous communique :

Dans sa séance du 22 juillet 1913, le Comité radical et radical-socialiste de St-Georges a décidé d'offrir la candidature au Conseil d'arrondissement (Cahors-Sud) au citoyen Antonin Dulac, Conseiller municipal.

Le bureau du Comité a reçu mission de faire des démarches pressantes auprès du citoyen Dulac et tous les membres présents ont pris l'engagement d'unir leurs efforts pour assurer l'élection de Dulac.

Lycée Gambetta

M. Darre, professeur de lettres au Lycée de Bagnères-de-Bigorre, est nommé au Lycée Gambetta.

M. Rigaudières, professeur d'allemand au lycée de Carcassonne est nommé en la même qualité au lycée de Cahors, en remplacement de M. Hagen, nommé à Toulouse.

Lettre de félicitations

Une lettre de félicitations au titre de Société de préparation et perfectionnement militaire pour l'année 1912, dans le 17^e corps d'armée, a été décernée à la société des Francs-tireurs de Figeac et à M. Borège, capitaine de gendarmerie à Figeac.

Dot Henry Giffard

Une dot de 500 francs de la fondation Henry Giffard a été attribuée à M^{lle} Rose Blanc, pupille de l'Assistance publique.

Postes

M. Canet, facteur à Latouille-Lentillac, est nommé à St-Laurent-Tours.

Passage de troupes

Nous rappelons que le 57^e régiment d'artillerie, colonel Taurignac, arrivera le 25 juillet à Cahors pour en repartir le 27 au matin.

Son effectif sera de 22 officiers, 63 sous-officiers, 445 hommes de troupe, 545 chevaux et 72 voitures.

Engagements volontaires

Parmi les régiments où des engagements de 3 ans peuvent être encore contractés, se trouve le 7^e d'infanterie.

A l'Instruction

Mlle Marty, servante chez M. Tulet, charcutier, rue des Petites-Bougeries, a été victime récemment d'un vol assez important.

Ayant quitté pendant très peu de temps la boutique, elle s'aperçut à son retour qu'on lui avait dérobé un col en dentelles d'une certaine valeur et une somme de 47 fr.

L'information a fait découvrir le col dérobé au cou d'une fillette ; mais celle-ci prétend que cette parure lui aurait été donnée par Mlle Marty. Cette dernière affirme, par contre, qu'elle n'a jamais fait de cadeau de ce genre à l'enfant.

Il est à remarquer que le col en question se trouvait au même endroit que les 47 fr. volés.

Cette affaire, d'autre part, se complique d'une série de manœuvres criminelles qui ont éveillé l'attention de la justice et décidé sa mise à l'instruction.

Mlle Marty, à la suite de sa plainte et après les découvertes de la police, s'est vue l'objet d'une véritable campagne de lettres anonymes par lesquelles on tentait de l'effrayer. On allait même jusqu'à la menacer de mort si elle persistait dans ses déclarations.

D'ailleurs, ces menaces ont reçu, ces jours derniers, un commencement d'exécution ; au moment où la servante de M. Tulet vaguait à ses occupations, un contre-poids de pendules très usagé et pesant deux kilos environ tomba à quelques pouces d'elle.

Taxe du prix du Pain

A partir du 25 juillet 1913, et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Cahors demeure fixé comme suit :

Pain de luxe, le kil.,	0,375
Pain blanc, id.	0,35
Pain bis, id.	0,325

Le Maire de Cahors,
Dr P. DARQUIER.

NOTA. — Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tous poids au-dessous de 2 kilogrammes.

Concours pour la conservation des raisins de table

La Compagnie d'Orléans a fait depuis plusieurs années une propagande ayant pour objet d'engager les producteurs de raisins de table de la Garonne à développer la conservation des raisins. Les résultats obtenus aux différentes expositions et concours agricoles ont fait la preuve que la conservation du raisin est en effet très rémunératrice. Pour favoriser le développement de bons procédés de conservation de raisins et encourager les spécialistes de cette production, la Compagnie d'Orléans organise des Concours qui se tiendront en Novembre 1913 à l'occasion de l'Exposition d'Automne à Paris et pendant le Concours général agricole de Paris au commencement de 1914. Des primes seront attribuées aux propriétaires récoltants qui présenteront les meilleurs lots de raisins conservés. Les raisins exposés devront être présentés par groupes qui seront placés dans des vannes ou dans l'emballage spécial le plus propre à une bonne présentation commerciale. La Compagnie fera les frais du transport et des expositions. Les dates seront publiées en temps utile. Les fruits seront vendus par les soins de leurs propriétaires. Les inscriptions pour chacun des deux concours seront reçues à partir du 15 Octobre et devront être adressées à M. Tuzet, Inspecteur Principal adjoint des services commerciaux à Périgueux.

Note de la Compagnie d'Orléans relative aux Concours temporaires des Fruits et Légumes organisés à l'Exposition de Gand (Belgique), du 25 au 28 octobre 1913.

Dans le but de permettre aux horticulteurs de prendre part aux Concours internationaux de l'Exposition de Gand, la Compagnie d'Orléans leur facilitera la présentation de leurs produits :

- 1^o En centralisant les demandes de participation qui lui seront adressées avant le 1^{er} septembre 1913 ;
- 2^o En faisant le transport gratuit et l'installation à l'Exposition des lots de fruits et légumes ;
- 3^o En accordant des facilités de circulation aux délégués des groupements horticoles et agricoles qui participeront par un apport important à cette exposition, pour leur permettre de se rendre à Gand visiter l'Exposition et se rendre compte de la valeur des produits d'autres pays.

Les concours auxquels on peut prendre part sont les suivants :

Fleurs : Chrysanthèmes, Fleurs coupées et plantes ;
Dahlias : Fleurs coupées et plantes ;
Fruits : Poires, Pommes, Fruits à noyau ;
Raisins ;
Culture maraîchère : Tous les légumes.

Le programme détaillé, pour chacune des catégories, sera envoyé sur la demande des exposants qui voudront bien spécifier s'ils désirent concourir pour les fleurs, les fruits ou les légumes. Il en sera de même pour tous les renseignements utiles.

S'adresser à M. TUZET, Inspecteur principal adjoint des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans.

MM. les Présidents des Associations agricoles et horticoles sont priés de faire part de la présente aux sociétaires.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 24 JUILLET 1913

Honeymoon.	Rosey.
Si j'étais Roi (Ouverture).	Adam.
Rosamunde.	Schubert.
a) Introduction et Andante.	
b) Entr'acte.	
c) Air de Ballet.	
Les Cloches de Corneville (Fant.)	Planquette.
Le Verre en Main (Polka).	Farbach.

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Fête locale. — La fête locale de Lauzès, qui aura lieu dimanche 27 courant, sera annoncée la veille par des salves d'artillerie, 9 h. retraite aux flambeaux et bal de nuit. Dimanche 7 h. matin, réveil en musique, exécuté par la fanfare de Lauzès ; 9 h. distribution des bouquets suivie de la distribution de gâteaux ; 3 h. soir, concert exécuté par la fanfare de Lauzès ; 4 h. course de bicyclettes, réservée aux jeunes gens de la commune ; 5 h. jeu de la cruche, course en sacs ; course aux ânes et jeu de la crème ; 8 h. soir, départ d'un superbe ballon ; 9 h. grand bal et bataille de confettis.

Lundi matin à 9 h. tour de ville en musique ; 3 h. soir, jeu de la poêle et courses pédestres.

9 heures, bal de nuit et clôture de la fête par le Réveil traditionnel.

Les jeunes gens de la fête se sont surpassés pour faire bien les choses ; Espérons que les étrangers viendront nombreux, ils seront sûrs de trouver bon accueil.

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves, est arrivé lundi soir à M. Germain Rigal, un des sympathiques facteurs attachés au bureau de poste de Lauzès. Voici dans quelles circonstances :

Vers cinq heures du soir, M. Rigal voulut moissonner un de ses champs de blé, au moyen d'une machine agricole. A cet effet, il se plaça devant ses bœufs, tandis qu'un de ses voisins prenait place sur le siège de la machine.

Au moment où celle-ci commençait à se mettre en mouvement, les bœufs, jeunes et vigoureux, effrayés par le bruit provenant de la machine, agitèrent tellement leur marche, que Rigal tomba et les bœufs et la machine lui passèrent dessus. On s'empressa aussitôt de le relever et de le conduire chez lui. Rigal est fortement contusionné.

Blars

Succès scolaire. — Sur la liste des jeunes filles reçues à l'examen du certificat d'études primaires supérieures, nous sommes heureux de relever le nom de Mlle S. Baras, élève à l'école primaire supérieure de Gourdon et dont les parents habitent notre commune.

Toutes nos félicitations à la jeune lauréate.

Mauroux

Foire. — Voici les principaux cours :
Marché aux bœufs. — Forts bœufs d'attelage, de 1.100 à 1.250 francs ; bœufs d'attelage, 2^e catégorie, de 1.000 à 1.100 ; bœufs moyens, de 850 à 1.000 francs ; jeunes bœufs, de 700 à 800 francs ; bouvillons, de 500 à 600 fr. ; le tout la paire ; pour la boucherie, de 39 à 42 francs les 50 kilos, poids vil.

Marché aux moutons. — Les gros moutons de race se vendaient de 40 à 45 francs ; les brebis de 35 à 40 francs ; les moutons et agnelles d'attribution, de 25 à 30 francs ; les jeunes agneaux, de 18 à 20 francs, le tout la pièce, pour la boucherie, les moutons gras ont valu de 80 à 90 centimes le kilo, poids vil.

Marché aux porcs. — Baisse très sensible sur les pores d'élevage.

Marché à la volaille. — Poules et gros poulets, de 85 à 90 centimes ; poulets jeunes, de 95 centimes à 1 fr. ; canards, de 70 à 75 centimes ; dindons, de 60 à 65 centimes ; lapins, de 45 à 50 centimes, le tout le demi-kilo ; les pigeons se vendaient de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la paire, et les œufs 1 franc la douzaine.

Jardimage. — Bien peu d'apport sur ce marché. Aussi était-il très cher. Prochaine foire le 9 août.

Vire

Tournée électorale. — Dimanche, éliminatoire du Trophée du Lot, organisée par M. Soubirous. Grand concours de population venue de tous les points du canton.

Le docteur Péné, candidat au Conseil d'arrondissement, en avait profité pour rendre visite à ses électeurs. Il était accompagné du docteur Rouma, conseiller général, et de nombreux amis. Il leur a été fait un chaleureux accueil.

Le soir, à sept heures, un banquet improvisé réunissait à l'hôtel Loubaud, autour de nos représentants cantonaux, le maire, l'adjoint et le Conseil municipal au grand complet.

Le dîner fut délicieux, à l'issue duquel eut lieu une réunion publique qui fut un vrai succès pour le candidat des radicaux, M. Péné, qui sera élu à une grosse majorité.

Crégols

Notre fête locale qui a lieu tous les ans le dernier dimanche de juillet, promet cette année un éclat particulier ; notre jeunesse se surpasse pour bien faire les choses et attirer dans notre petit coquet village le plus grand nombre d'étrangers possible.

Voici le programme :

Samedi 26 juillet, à 19 heures arrivée d'un brillant orchestre ; à 21 heures, aubade aux autorités locales ; à 23 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 7 heures, réveil en fanfare ; à 10 heures, distribution des gâteaux et bouquets ; à 12 heures, banquet populaire ; à 16 heures, grande course régionale de bicyclettes dotée de 3 prix, 1^{er} prix, 12 fr., 2^e prix, 8 fr., 3^e prix, 5 fr. Cette course comporte un parcours de 10 kilomètres environ et tous les coureurs qui se feront inscrire devront verser un franc. La commission des fêtes ne garantit aucun accident au sujet de ces courses.

A 17 heures, grand bal public ; à 19 heures, grand dîner ; à 21 heures, grand bal ; à 24 heures, retraite aux flambeaux et réveil monstre.

Lundi 28. 7 heures, réveil en fanfare ; à 9 heures, bal sous les beaux ombrages de notre site ; à 12 heures, banquet populaire ; à 16 heures, bal public ; à 19 heures, grand dîner ; à 21 heures, grand bal avec brillante illumination ; à 24 heures, retraite aux flambeaux, réveil monstre et adieux à la fanfare.

Les étrangers qui voudront bien nous honorer de leur visite sont sûrs de trouver un accueil bienveillant.

La commission.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Au Collège. — M. Gauron, chargé de cours au Collège de Figeac, est nommé en la même qualité, à Vendôme.

Sauvetage. — Mardi, vers 6 heures et demie du matin, Auguste Bousquet âgé de 55 ans, employé des pompes funèbres, était occupé à extraire des cailloux du canal de fuite du moulin du Griffoul. Pendant cette opération, il a été subitement atteint d'une congestion déterminée par la fraîcheur de l'eau et s'est affaibli. Entré par le courant et à demi asphyxié, il courait à une mort certaine, quand le nommé Murat, dit Muraton, témoin de l'accident, n'a pas hésité à sauter dans le Célé du haut du parapet du quai Colomb, s'est précipité dans le courant, a saisi à bras-le-corps le congestionné et l'a déposé sur la berge.

M. le docteur Fernand Pezet, appelé, a donné ses soins au malheureux Bousquet qui n'a pas tardé à reprendre ses sens.

Une mention à Murat qui a déjà à son actif une douzaine de sauvetages.

Fête locale. — La jeunesse de Ceint-d'Eau, section de la commune de Figeac, célébrera sa fête annuelle le dimanche 3 août prochain.

Dans la matinée, défilé en musique, aubades et distribution de bouquets ; jeux divers ; à 4 heures du soir, grandes courses de bicyclettes ; bals champêtres ; dans la soirée, illuminations et fêtes foraines.

Viazac

Fête locale. — A l'occasion de la fête locale de la commune de Viazac, qui aura lieu dimanche prochain 27 juillet, la jeunesse a organisé des réjouissances qui seront, comme chaque année, très suivies par de nombreux visiteurs venus tant de Figeac que des autres communes voisines.

Nos voisins sont assurés que le meilleur accueil leur sera réservé, et nous espérons qu'ils emporteront de notre fête le plus agréable souvenir.

Camburat

Obsèques. — Les obsèques de Rigal Léon, âgé de 70 ans, ont eu lieu lundi au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis.

Sincères condoléances.

Cajarc

Découverte d'un cadavre. — Mardi matin, la gendarmerie était avisée de la découverte d'un cadavre dans l'île située au milieu du Lot, après le barrage de Cajarc.

M. Moustel, brigadier de gendarmerie, et le maire, ont fait les constatations. Le corps était se trouvant en présence du cadavre d'un dragueur de Capdenac, qui s'est noyé il y a environ huit mois.

Marcihac

Fédération des sociétés de tir. — Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que notre excellent

CAUSERIE

Les accidents du travail en agriculture

L'exactitude de la formule banale et si souvent raillée : « L'agriculture manque de bras » se vérifie, malheureusement, chaque jour davantage. Les ouvriers des champs abandonnent de plus en plus leurs travaux pour les travaux de la ville, en apparence plus lucratifs.

S'ils bénéficient à la cité de salaires plus élevés, ils paient beaucoup plus cher aussi le taudis qu'ils habitent et la nourriture douteuse qu'ils absorbent. Mais le propriétaire rural, le fermier — qu'il s'agisse d'une exploitation de faible, de moyenne ou de grande importance, — ont été obligés, par suite de l'exode de leurs ouvriers, de recourir à la main-d'œuvre étrangère, de faire appel d'abord aux Belges — qui ont suffi pendant longtemps — ensuite aux Suisses, aux Italiens, aux Espagnols, et, depuis quelques années surtout, aux Polonais. Les étrangers, parfois, passent seulement quelques mois à l'époque des grands travaux agricoles — moissons, vendanges ; — parfois aussi ils restent attachés toute l'année à l'exploitation.

Exode rural et diminution constante de la natalité française ; voilà les deux principales causes, souvent signalées, du sensible appauvrissement de nos campagnes.

Les paysans qui n'ont pas d'enfants pour les seconds paraissent presque fatalement condamnés à voir déprimer, à brève échéance, le patrimoine si péniblement acquis ou conservé. Ils ont dû faire appel en outre pour remédier en partie à cette situation, pour ne pas laisser en friche des terrains fertiles, au machinisme. Les machines agricoles, au travail rapide, économisent un temps de plus en plus précieux, une aide constamment plus rare et plus coûteuse. Le moteur « animé » remplace le moteur « animé » chaque fois que les circonstances le permettent, que le cultivateur peut acheter la machine ou que le syndicat auquel il appartient la lui prête, moyennant une redevance modique, pour un temps déterminé.

Il faut donc encourager l'emploi des moteurs animés ; mais il semble qu'on l'oublie trop facilement. La loi de 1898 relative aux accidents du travail n'était applicable qu'aux établissements industriels et non à l'agriculture. La loi de 1899, édictée pour obvier aux conséquences d'une interprétation contraire à la volonté du Parlement, le prouva surabondamment, en spécifiant que la loi de 1898 ne concernait strictement que « les accidents occasionnés par l'emploi des machines mues par des moteurs inanimés et dont sont victimes, par le fait ou à l'occasion du travail, les personnes... occupées à la conduite ou au service de ces moteurs « ou machines ». Elle ajoutait même, par surcroît de précaution, qu'en dehors de ces cas, la loi du 9 avril 1898 n'était pas applicable à l'agriculture.

Or, depuis, la jurisprudence de la Cour de Cassation a donné à cette disposition une extension qu'elle ne comportait certainement pas ; et, d'un autre côté, un projet de loi, déposé le 2 décembre 1911 par le Ministre du Travail, sur la « sécurité des travailleurs employés aux machines agricoles » veut astreindre les cultivateurs à d'incessantes formalités et les exposer à des poursuites rigoureuses prévues par les lois du 12 juin 1893 et du 21 juillet 1903.

C'est presque contraindre, en fait, les petits et moyens exploitants à se débarrasser de leurs machines, que leur défaut de ressources les empêchera de remplacer par des machines munies des dispositifs de protection imposés par la loi.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

ami, M. Gabriel Balagayrie, instituteur à St-Sulpice, vient de recevoir une lettre de félicitations de la Fédération nationale des Sociétés de tir, de préparation, perfectionnement et entraînement militaire de France.

M. Balagayrie est le directeur-fondateur de la belle Société de tir « Les Francs-Tireurs de St-Sulpice », dont la prospérité s'accroît tous les jours, grâce à son dévouement inlassable. Nous joignons nos félicitations à celles dont il vient d'être l'objet.

L. D.

Saint-Pierre-Toirac

Un escroc. — Il y a une huitaine de jours, un voyageur de mise très correcte, n'ayant aucun bagage, se présentait au restaurant Mourhion, près de la gare de Toirac, faisant voir une carte au nom de Perroux, ingénieur, annonçant qu'il venait étudier pour le compte d'une grande société franco-allemande de Belfort, les chutes d'eau de la région pour l'organisation d'une série d'usines hydrauliques, permettant d'obtenir une quantité considérable d'énergie électrique. Il trouva ainsi le moyen de faire de nombreuses dupes pour une somme assez importante. La gendarmerie a réussi le mettre en état d'arrestation.

Cardaillac

Notre foire. — Nous rappelons aux bouchers, marchands de bestiaux, étalagistes et agriculteurs de la région que notre prochaine foire se tiendra à Cardaillac vendredi prochain, 25 courant. La commission des foires, présidée par le sympathique maire, M. Laparra, informe le public qu'à cette occasion deux concours sont organisés, et que les primes suivantes seront distribuées aux étrangers seulement qui auront pris part :

1. Concours de veaux de lait : 1^{er} prix 10 fr. ; 2^e prix, 7 fr. ; 3^e prix, 4 fr. ; 4^e prix, 3 fr. ; 5^e prix, 2 fr. 50 ; 6^e prix, 2 fr. ; 7^e prix, 1 fr. 50. Soit au total, 30 francs.
2. Concours de bœufs de travail : 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e prix, 10 fr. ; 3^e prix, 8 fr. ; 4^e prix, 6 fr. ; 5^e prix, 5 fr. ; 6^e prix, 4 fr. ; 7^e prix, 4 fr. ; 8^e prix, 3 fr. Soit au total, 50 fr.

Les bœufs devront être rendus sur le foirail à midi.

Assier

Arrestation. — La gendarmerie d'Assier a transféré à Figeac un nommé Louis-Gaston Perroux, âgé de 30 ans, originaire de la Franche-Comté, mis en état d'arrestation à Cambes. Cet individu est inculpé d'avoir, sous une fausse qualité (il se disait ingénieur allemand), commis des grèvements au préjudice d'un maître d'hôtel de Saint-Pierre-Toirac. Il a été mis à la disposition du parquet qui l'a fait écrouter. Une information est ouverte.

Saint-Céré

Subvention. — M. le ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de 275 fr., une médaille en vermeil, une médaille en argent et deux médailles de bronze, au Comice agricole de Saint-Céré.

Tabacs. — Les planteurs de tabac sont informés que le service de la culture, procédera à l'inventaire des plants, savoir : le 25 courant pour les plantations situées sur la rive droite de la Bave et Bouno, en commençant par le puits de Larribé ; le 26, pour les autres plantations de la commune.

Cet inventaire commencera à 5 h. du matin. Les propriétaires sont invités à y assister.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Affaires jugées :

Tentative de meurtre et port d'arme prohibée. — Le prévenu est un sieur Jean Valette, 50 ans, meunier à Lacave, qui, dans un accès de jalousie, blessa son ancien garçon, Sarrazac, d'un coup de pioche. Trois mois de prison avec sursis.

Pierre Valade, sans profession ni domicile fixe, est un mendiant incurable ; son casier judiciaire est orné d'un grand nombre de condamnations. Deux mois de prison.

Joseph Louis, 42 ans, tisseur, sans domicile fixe, encourt un mois de prison pour vagabondage et outrages envers les gendarmes.

Augustin Lamothe et Pierre Mazillé, voitureurs à Rocamadour, ont contrevenu à l'arrêt préfectoral concernant la police des gares. 16 francs d'amende avec sursis au premier ; 50 francs d'amende au second.

Marie Labrunie, épouse Souleille, laitière à Gourdon, qui a baptisé le lait qu'elle vendait à ses clients, est condamnée à 50 francs d'amende avec sursis.

Enfin, le sieur Louis Nouaille, toucheur de bestiaux à Saint-Denis-Martel, pour avoir voyagé en chemin de fer sans billet, attrape 16 francs d'amende.

Labastide-Murat

Conseil municipal. — M. le maire communique à l'assemblée les comptes de gestion de l'exercice 1912, le budget supplémentaire de 1913 et le budget primitif de 1914 du bureau de bienfaisance. — Approuvé à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une demande de retraite aux vieillards et indigents du nommé Escapouade, du hameau de Chayroux, commune de Labastide-Murat. — Avis favorable.

M. le maire soumet à l'assemblée une demande par laquelle le nommé Adrien Vidieu, domicilié dans la commune, sollicite l'allocation journalière de 75 centimes pendant la durée de la présence sous les drapeaux de son fils, Albert-Hippolyte Vidieu, inscrit sur les tableaux de recensement de la classe de 1913. — Avis favorable est donné.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Bergougnou, curé de la paroisse de Goudou, priant le Conseil de réduire son loyer de 40 francs à 20 francs. — Le Conseil, tenant compte que le loyer de 40 francs est supérieur à celui des desservants des communes voisines et qu'une partie de l'immeuble lui avait été supprimée au bénéfice de M. Pierre Roques, instituteur public, donne, à l'unanimité moins deux voix, un avis favorable.

M. le maire transmet au Conseil une demande de secours d'argent du sieur François-Rossignol, qui doit se rendre chez un spécialiste pour se faire soigner les yeux. — Avis favorable.

Salviac

Election au Conseil d'Arrondissement. — Voici la profession de foi de M. J. Delbousis, candidat radical, adjoint au maire de Dégagnac :

Mes chers concitoyens, « Il y a déjà trois ans, alors que nous ne nous connaissions pas les uns et les autres aussi bien qu'aujourd'hui, vous flâtiez surtout à ceux qui m'accompagnaient, vous avez bien voulu m'accorder vos suffrages, et grâce à vous j'ai été votre élu, votre représentant au sein du Conseil d'arrondissement.

« Je vous en remercie sincèrement. Ma profession de foi vous disait que si j'étais votre élu je ferai tout ce qui dépendrait de moi pour vous être utile et agréable.

« J'ai la ferme conviction, citoyens, que pendant ces trois dernières années j'ai rempli avec justice et fermeté le mandat que vous m'avez confié. Sur ce point, j'ai la conscience tranquille. Enhardi par ce succès et fier d'avoir rempli mon devoir avec sincérité, je n'hésite pas cette fois-ci à venir vous demander vos suffrages pour le 3 août prochain.

« Si vous m'accordez de nouveau cette confiance, soyez sûrs que je continuerai à m'employer de toutes mes forces comme par le passé à faire aboutir vos justes revendications.

« Comme par le passé, je soutiendrais les candidats franchement républicains aux diverses élections qui auront lieu dans le canton et dans le département.

« Comme par le passé, je marcherai la main dans la main avec notre conseiller général, avec tous les maires et tous les adjoints du canton qui ont bien voulu m'assurer de leur concours.

« Tel est mon programme, avec la ferme résolution de le suivre.

J. DELBOUSIS,

Conseiller d'arrondissement sortant, candidat radical, adjoint au maire de Dégagnac, officier d'Académie.

Dégagnac

Familles nombreuses. — Les époux Lafon-Richard, propriétaires à Barrou, présente commune, ont hérité, le 16 courant, de leur septième enfants. Tous ces enfants sont bien portants. Quel dommage que ce soit un spectacle si rare que celui d'une nombreuse famille !!

Publications de mariage. — La publication du mariage entre M. Sourdes Jean, du Champ de Laroque, avec Mme Albanie Cabanes, de Peyrille, a été faite le 16 du courant, celle de M. Bard Gabriel, instituteur-adjoint à Thédillac avec Mlle Marthe Rigal, institutrice-adjointe à Dégagnac, a été faite le 21.

Thédillac

Terrible accident. — Des jeunes gens s'amusaient dimanche dans l'après-midi avec un fusil, sur les flancs du coteau des Fargueries, commune de Thédillac, quand on ne sait comment, le fusil porté à ce moment par le jeune B..., âgé de dix-sept ans, de la Merigie, partit et atteignit le jeune Granglé, de Thédillac, dans le dos.

Ce dernier s'affaissa lourdement sur le sol ; il était gravement blessé et avait le poumon droit perforé. On appela à l'aide, et l'infortuné jeune homme fut transporté à la Merigie qui était tout proche, au domicile du jeune B.

CHEZ NOS VOISINS

Lot-et-Garonne

Fumel

Elections Cantonales

Nous lisons sur un grand régional que notre impeccable municipalité s'est réunie en catimini pour désigner un candidat à opposer à l'honorable M. Belhomme, conseiller général sortant.

M. Roudier, conseiller municipal est désigné pour affronter la lutte. Voyant chaque jour notre municipalité à l'œuvre, nous sommes fixés sur ce que seraient les intérêts du canton placés en de telles mains, aussi nous ne nous laisserons pas de crier, au sujet de la candidature qui a un tel raffinement : Casse-cou. méfions-nous.

Libos

Meurtre d'un gendarme

Lundi matin, M. Tuauillon, commissaire de police mobile, recevait un télégramme de la brigade de gendarmerie de Libos (Lot-et-Garonne), l'informant que le gendarme Vivent, 44 ans, marié, père de famille, avait été tué par un braconnier, dimanche soir, vers 6 heures, au lieu dit Bergaut-Haut, dans la commune de Condegaygues. Le corps n'avait été découvert que lundi matin, vers 8 heures.

M. Tuauillon a immédiatement délégué l'inspecteur Quereillac, originaire de la région.

D'autre part on nous communique les renseignements suivants : Dimanche, Vivent et son brigadier s'étaient employés, une partie de la journée, à poursuivre des inconnus écumant la campagne avant l'ouverture de la chasse.

A un certain moment, le gendarme s'enfonça sous bois. Au bout d'un moment, son chef inquiet, le chercha, l'appela, mais ce fut en vain.

Ce n'est qu'après une nuit de recherches que le corps du malheureux put être retrouvé, dans un champ, blessé de plusieurs coups de feu.

La mort paraissait, comme nous le disions plus haut, avoir fait son œuvre, vers 6 heures du soir dimanche.

L'identité du meurtrier est encore complètement inconnue. Le parquet de Villeneuve-sur-Lot s'est transporté sur les lieux.

L'enterrement du malheureux gendarme a eu lieu mardi à 2 heures de l'après-midi, au milieu d'une foule considérable.

Le corps a été porté à la gare d'où il a été dirigé sur Caussade, où aura lieu l'inhumation.

Blanquefort

Elections au Conseil général

Dimanche dernier, au cours de la fête locale, M. Belhomme, sénateur, Conseiller général sortant, a rendu compte de son mandat, aux électeurs de la commune de Blanquefort.

Après avoir rappelé les nombreux services rendus par lui à la commune et au canton durant les vingt-quatre années de son passage au Conseil général, il a sollicité le renouvellement de ses fonctions.

A l'unanimité, les électeurs présents l'ont assuré de leur sympathie et de leur attachement aux principes pour lesquels il n'a pas cessé de lutter depuis les mémorables élections de 1889 qui gagnèrent le canton à la République.

M. Belhomme était entouré de MM. Dieudé Fauvel, Conseiller d'arrondissement, Castagné, maire de Blanquefort, Bidou, ancien maire et des membres du Conseil municipal, qui ont tous engagé vivement les électeurs républicains à faire triompher sur son nom la République Démocratique et Sociale.

Chronique agricole

Importations et exportations de blé

Les recettes qui proviennent des douanes et surtout celles qui donnent les produits agricoles et en particulier, les céréales, sont fort variables. Elles dépendent du plus ou moins d'abondance des récoltes. Ces variations ne sont pas sans influer sur la confection des budgets. Les années où les récoltes sont médiocres ou mauvaises en blé, on constate une importation plus forte de cette céréale et, partant, une recette assez élevée de ce chef, puisque le quintal de blé est frappé à l'entrée en France d'un droit de 7 francs. D'après les documents des douanes, voici les chiffres des importations de blé en commerce spécial pendant les dix premiers mois de la campagne et allant d'août en mai. Pendant l'année 1911-1912, ces importations se sont élevées, au total, à 4,493,000 quintaux sur lesquelles les importations d'Algérie et de Tunisie comptent pour un peu plus de deux millions de quintaux. Pendant les mêmes mois de la campagne 1912-1913 toujours en commerce spécial, ces importations ont été, au total, de 8,788,742 quin-

taux, soit le double de celles de la même période pendant la campagne 1911-1912. Il est à remarquer que, pour 1912-1913, les importations de l'Algérie et de la Tunisie n'ont pas atteint 400,000 quintaux. On voit quel avantage de recettes budgétaires présentent pour ces dix mois, les importations de blé. Les cinq premiers mois de 1913 comptent pour une importation de près de 6 millions de quintaux. Les pays importateurs sont, par ordre d'importance en 1913 : la République Argentine, 1,358,712 quintaux ; l'Allemagne, 1,132,658 quintaux ; la Russie, 861,936 quintaux ; pour les Etats-Unis, le chiffre ne dépasse guère 436,000 quintaux.

Bibliographie

Les Annales célèbrent, cette semaine, les charmes de la forêt et des arbres de France. On y lira, à ce propos, avec le plus vif intérêt, les belles pages littéraires et les délicieux poèmes signés Gabriel Hanotaux, Edmond Rostand, Jean Richepin, Henri de Régner, Daniel Lesueur, comtesse Malhieu de Noailles, Jane Catulle-Mendès, sans oublier l'article, à la fois savant et pittoresque, de Max de Nantouilly, sur nos richesses forestières. A signaler encore, dans le même numéro, les lettres et documents inédits sur Alfred de Vigny commentés par Léon Séché, les judicieuses réflexions du lieutenant-colonel Roussel sur le vote de la loi de trois ans, les touchantes confidences faites par l'aviateur Brindejonc des Moulinais à André Arnyvelde, les articles de critique littéraire d'Auguste Dorchain et d'Abel Bonnard, et les chroniques d'actualité toujours si vivantes d'Yvonne Sarcy, du Bonhomme Chrysteal, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs), le numéro : 25 centimes.

Aux Touristes, Chauffeurs, Voyageurs, Cyclistes.

Nous apprenons avec plaisir l'apparition en librairie de la Carte-Guide Campbell de notre belle région. Ce très intéressant fascicule fait partie de la collection des Cartes-Guides Campbell, comprenant la France entière en 15 régions et publiée sous le patronage de la Fédération des Automobile-Clubs régionaux de France.

Chacune de ces régions est présentée sous la forme d'un Guide d'un format mince et élégant pour la poche, et complété par une Carte à grande échelle.

Le Guide, de 40 à 60 pages, d'une documentation très précise, consacre à chaque localité intéressante une notice indiquant sa situation géographique, son historique, ses monuments et curiosités, les excursions aux environs et leurs distances kilométriques, les routes nationales, etc. Les localités importantes comportent, de plus, un plan, avec noms des grandes artères, entrées et sorties de ville, position des monuments, etc. Une liste d'adresses utiles, hôtels, mécaniciens, etc. figure à la fin du volume.

La Carte, placée dans la pochette du Guide, est gravée en 4 couleurs, au 320,000. Dressée avec le plus grand soin et constamment mise à jour, elle indique avec une clarté parfaite tous les itinéraires et leurs particularités (montées, descentes, etc.), leurs kilométrages détaillés, ainsi que les curiosités échelonnées sur la route, les bois, montagnes, etc.

Les Cartes-Guides Campbell permettent donc, à tous, de connaître rapidement et sans recherches, aussi bien au cours des grands voyages que dans les petites excursions, tout ce qui est susceptible de les intéresser. Leur prix extrêmement réduit à un franc pour chacune des 15 régions, en fait une publication sportive populaire sans rivale.

En vente chez tous les libraires : 1 franc la Carte-Guide (franco 1 fr. 20) Ed. Blondel La Rougery, éditeur, 7, rue Saint-Lazare, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 212^e livraison (19 Juillet 1913).

Le Secret de la trahison, par Georges G. Toudouze. — Entre Directeur et Auteur. — Les wagons-chapelles, par Pierre de Mériel. — Le premier prospectus. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Jules Massenet, par H. Heinecke.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 26 juillet. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Ludovic Naudeau. Le Soldat bulgare. — Julius Kapp, Richard Wagner et les femmes : les dernières victoires (1864-1882) d'après des documents inédits). — Maurice Derouze, L'Éveil (I). — Henri Clouard, Les Pèlerins français de l'Acropole. — André Chaumeix. Le mouvement des idées : Descartes et les philosophes contemporains. II. De Descartes à M. Bergson.

Revue étrangère. — A travers les revues françaises : l'Actualité. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue économique et financière. — La Vie mondaine. — La Vie médicale.

L'Art décoratif. — Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Descartes et les philosophes actuels : M. Henri Bergson, de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur au Collège de France.

Wagner et les femmes : Richard Wagner.

Les Pèlerins français de l'Acropole : L'Acropole.

Le Soldat bulgare : Types de soldats bulgares (deux gravures).

L'entrevue de Uskub : M. Pachitch, chef du gouvernement serbe ; M. Venizelos, chef du gouvernement grec. — L'encercllement des Bulgares.

Le 14 juillet à Paris : Les manifestations devant la statue de Strasbourg, place de la Concorde (trois gravures).

La revue du 14 juillet à Paris : Les nouveaux drapeaux des régiments de la métropole et des colonies saulant le président de la République. — Le drapeau décoré des tirailleurs sénégalais. — Les Annamites se préparant au défilé. — M. le vice-amiral Touchard, ambassadeur de France, auquel fut décernée la médaille militaire. — M. le général Pau, membre du Conseil supérieur de la guerre, élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. — Le défilé des tirailleurs algériens et des tirailleurs sénégalais. — La foule pendant la revue. — Remise par M. le président de la République des nouveaux drapeaux aux régiments de la métropole et des colonies.

M. Jaurès contre la loi de 3 ans : Le meeting du Pré-Saint-Gervais contre la loi de trois ans ; M. Jaurès et sa fille attendent, à la tribune, l'arrivée des manifestants.

Actualités : Les tirailleurs sénégalais prennent part aux amusements de Paris. — M. Boillot, vainqueur du Grand Prix automobile de 1913. — La « Nouba » des tirailleurs algériens que « tout Paris » a fêtée pendant son séjour. Réception à l'Hôtel de Ville.

Les promotions dans la Légion d'honneur : M. Emile Moselly, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — M. Jérôme Tharaud, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Les Sénégalais et Annamites à Paris : Réception à Paris, au Cercle national du Soldat, des tirailleurs sénégalais et des Annamites.

Au Maroc : Soumission d'une tribu. L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

TRAVAUX DE DAMES POUR L'ÉTÉ



Voilà deux très jolis ouvrages pour les après-midi sur la plage ou dans le jardin. L'un représente une enveloppe-coussin, l'autre une pelote à épingle pour suspendre. Ce dessin est celui de la grande feuille de Broderies décalquées au fer chaud que donne le PETIT ÉCHO DE LA MODE dans son numéro 24 mis en vente le Mercredi 23 juillet. Cette belle feuille de broderies qui fournit trois et quatre apprentis pour mes, aussi s'exécute un dessus de couffret et un jeté de table. Ajoutons que ce même numéro contient deux patrons découpés gratuits : Douillette et soutien-gorge.

Le Petit Écho de la Mode

est le plus pratique, le plus complet, le plus littéraire de tous les journaux de mode.

PLUSIEURS EXCELLENTS PATRONS GRATUITS

GRANDES FEUILLES DE BRODERIES décalquées au fer chaud.

En vente partout : 10 centimes le numéro.

TRIBUNAUX

On lit dans l'Éclair de Paris : **Maggi contre l'Action Française**

La première chambre du tribunal civil de la Seine a rendu, hier, son jugement dans l'affaire Sociétés Maggi et Kub contre l'Action Française.

Ce jugement reconnaît que les Sociétés demanderesse sont françaises et régulièrement constituées, et déboutant l'Action Française de ses fins de non recevoir, les déclare recevables dans leur action.

M^s Magnier et Deroux, qui plaident pour les défendeurs, réclamaient une enquête sur les faits allégués par l'Action Française tendant à démontrer que la Société Maggi, sous le couvert d'entreprise commerciale, n'était en réalité qu'une entreprise d'espionnage en France opérant pour le compte du grand état major allemand.

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE NON TOXIQUE

Le seul conseillé par les Sommités médicales.

MODE D'EMPLOI :

LOTIONS : Plaies, Erythras, Piqûres, Acné, Eczéma, Furoncles, Anthrax, Maladies des yeux.

GARGARISME : Coryza, Angines, Grippe, Catarrhe des muqueuses, etc.

INJECTIONS : Pertes, Écoulements, Uréthrites, Vaginites, Cystite, Métrites, Cancères, Suites de couches.

Fait disparaître d'ombilic toutes mauvaises odeurs.

Dans les Pharmacies. Prix : 325 le flacon n° 20111. De solution. Renseignements et Brochures : 32, R. des Mathurins, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

A vendre

A DE BONNES CONDITIONS

UNE BELLE BICYCLETTE

NEUVE

S'adresser : 4, place de la Merci à Saint-Georges ou au Bureau du Journal.

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :

Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Drot, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, ainsi qu'à ceux des Facultés de Droit, de Commerce et de Sciences Économiques.

Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour jeunes Gens. Confort moderne.



ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande

ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien. PARIS

EN VENTE PARTOUT

Le flacon 2 fr. 75 ; le grand flacon 4 fr. 75

EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 juillet.

La tendance du marché demeure généralement ferme ; mais on constate de l'indécision provoquée en partie par la faiblesse de la Rente. Les avis des places étrangères sont satisfaisants.

NOTE 3 0/0 s'inscrit à 84,35.

Les fonds d'Etats étrangers conservent leur bonne tenue, à l'exception du Serbe qui fléchit à 80,35.

Le Turc cote 84,25, l'Italien 95,35 et l'Extérieure espagnole 89,05.

Le Russe 3 0/0 1891 se négocie à 74, le 5 0/0 1906 à 104, le 4 1/2 1909 à 99,25 et le Consolidé à 94,60.

Tendance satisfaisante des Etablissements de Crédit. La Banque de Paris termine à 1730, le Comptoir d'Escompte à 1062 et le Crédit Lyonnais à 1648.

Dans le groupe des chemins français, le Nord se traite à 1677 et l'Orléans à 1322.

Le Rio Tinto est en hausse à 1859.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de l'Assomption 1913

VENDREDI 15 AOÛT
Validité exceptionnelle des billets
Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1913, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Jeudi 7 au dernier train du Jeudi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

Facilités de circulation accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

- Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Ambeau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à

Mareshberges ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Relations rapides entre Paris-Quai-d'Orsay et Béziers

Parmi les diverses améliorations apportées par la compagnie d'Orléans à ses services d'été, il convient d'accorder une mention toute particulière à la création d'horaires rapides permettant de se rendre de Paris à Béziers par quatre itinéraires différents, savoir :

I. — *Via Neussargues et Saint-Flour.* — Voitures directes de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.
Départ de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 43 ;
Arrivée à St-Flour à 7 h. 47, à Sévérac-le-Château à 10 h. 45, à Millau à

11 h. 58, à Tournemire à 12 h. 37 et à Béziers à 15 h. 22.

Au retour, départ de Béziers à 9 h. 45, de Tournemire à 12 h. 53, de Millau à 13 h. 31, de Sévérac à 14 h. 39, de St-Flour à 18 h. 00.

Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 07.
II. — *Via Rodez.* — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. (jusqu'au 9 Octobre et jusqu'à cette date, voitures directes 1^{re}, 2^e et 3^e classes) arrivée à Sévérac-le-Château à 8 h. 12, à Millau à 9 h. 11, à Tournemire à 9 h. 45 et à Béziers à 12 h. 27.

Au retour, départ de Béziers à 13 h. 16, de Sévérac à 19 h. 35, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 41.

III. — *Via Montauban.* — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 20, à 19 h. (wagon-lits) et à 20 h. (lits toilette et couchettes) ; arrivée à Montauban à 18 h. 26, à 5 h. 9 et à 7 h. 01, arrivée à Béziers à 23 h. 7 (du 25 Août au 9 Octobre inclus) à 9 h. 31 et à 13 h. 44.
Au retour, départ de Béziers à 9 h. 2, 12 h. 47, 16 h. 12 (lits toilette et couchettes) et 19 h. 57 (wagon-lits), de Montauban à 13 h. 49, 17 h. 37, 21 h. 34 et 0 h. 27, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 23 h. 54, à 4 h. 46, à 8 h. 56 et à 10 h. 41.

IV. — *Via Agen.* — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 00 (jusqu'au 9 Octobre) arrivée à Béziers à 1 h. 55.

Une Carte Touristique

De la Région Orientale des Pyrénées

La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle a édité, sous forme de dépliant, une carte touristique concernant les Pyrénées-Orientales, l'Aube, l'Ariège, le Tarn et la Haute-Garonne.

Ce document, établi de façon très artistique, donne avec la plus grande précision, le relief du sol, les moyens de communication et les localités ou sites les plus intéressants à visiter dans les régions sus visées.

Au verso de la carte, un texte de renseignements accompagné d'illustrations, fournit les indications les plus essentielles sur les itinéraires et les combinaisons de billets à utiliser.

Le dépliant dont il s'agit est adressé franco, contre l'envoi de 0 fr. 80 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Les Châteaux de Touraine en Automobile

(Circuits au départ de Tours et de Blois)

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours, pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre, les deux circuits automobiles ci-après, avec un voyage chaque jour sur chaque circuit :

a) Tours, Loches, Montrésor, Mont-Richard, Chenonceaux, Amboise, Tours.

b) Tours, Montbazon, Azay-le-Rideau, Villandry, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours.

PRIX

Circuit A : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 23 fr. 50 ; autres voyageurs, 26 fr.

Circuit B : Voyageurs munis de billets de chemin de fer (1), 19 fr. 50 ; autres voyageurs, 22 fr.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai d'Orsay moyennant paiement d'une taxe de location d'un franc par place.

Un service automobile analogue fonctionne déjà quotidiennement au départ de Blois et comporte le circuit suivant :

Blois, Forêt-de-Russy, Château de Cheverny, forêt de Boulogne, Chambord, Blois.

Prix 8 fr. par personne (Service indépendant de la Compagnie, indiqué à titre de simple renseignement).

(1) Billets aller et retour (individuels et de famille), billets circulaires, cartes et billets d'excursions comportant sur le réseau d'Orléans, un trajet d'au moins 250 kilomètres et ayant Tours comme destination ou donnant la faculté de s'y arrêter.

Voyages d'excursions aux plages de la Bretagne.

Pendant la Saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets d'excursions de 1^{re} et de 2^{me} classes aux Plages de Bretagne, comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel,

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus. Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au lendemain du jour de leur délivrance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et 2^{me} classes réduits de 40 %, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris-Quai d'Orsay à Savenay et retour, via Tours : 1^{re} classe, 55 fr. 50, 2^{me} classe, 37 fr. 40.

Le Foyer Familial, Société d'Épargne, Nuptialité, Natalité, Invalidité. Maisons, combinaison nouvelle demande Inspecteurs, Directeurs départementaux et Agents. Appointements et fortes commissions. Ecrire avec références, 3, rue Marivaux, Paris.

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

À LA

GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : **Pati GARNAL**, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**

La Phosphiode Garnal
et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

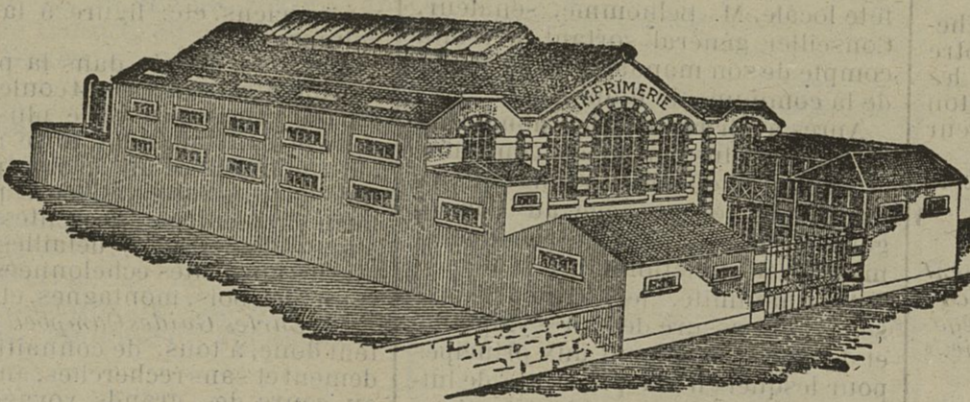
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

FEUILLETON DU Journal du Lot 149

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XIX

Le père et la fille

« Oui... oui... ce doit être cela ; car, s'il en était autrement, il faudrait admettre que Diane est véritablement folle, et jamais, au contraire, Dieu n'a créé un cerveau plus droit, un esprit plus sain, un cœur plus équitable et plus tendre que celui de ma fille... Ainsi rassuré par ses propres raisonnements, le vieillard ne doutait pas que la joie de madame Herbert en apprenant l'amour de Raoul et de Blanche, ne fût au moins égale à la sienne.

Telles étaient ses dispositions au moment où la porte s'ouvrit et où Diane entra dans la bibliothèque. Le père et la fille n'avaient pas encore eu d'entrevue ce jour-là...

Reproduction interdite sans l'Agence Favre.

M. de Presles quitta son fauteuil et fit quelques pas au-devant de Diane en lui disant :

— Chère enfant, sois la bien-venue. Je suis toujours heureux de te voir, tu le sais et tu n'en doutes pas... Mais aujourd'hui je te suis doublement...

Et il embrassa par deux fois madame Herbert avec une affectueuse effusion.

— Que se passe-t-il donc, mon père ? dit vivement Diane. Je vois sur vos lèvres un sourire d'heureux augure, et vous semblez joyeux...

— C'est que je suis joyeux en effet.

— Puis-je vous demander pourquoi ?

— Sans doute.

— Eh bien ! je vous le demande...

— J'ai à te donner une bonne nouvelle...

— Une bonne nouvelle, à moi ? répéta Diane.

Et elle ajouta tout bas, avec une profonde tristesse intérieure :

— D'où viendrait-elle donc, la nouvelle qui pourrait me sembler heureuse ? Est-ce qu'il existe encore, ici-bas, du bonheur pour moi ?

Le général, sans remarquer l'expression pleine d'amertume qui se peignait sur le visage de sa fille, poursuivit :

— Je ne veux pas te laisser plus longtemps dans l'incertitude, car tu ne devinerais jamais... Il s'agit de ce que tu aimes le plus au monde.

— Alors, mon père, interrompit Diane, il s'agit de vous, de Georges ou de Blanche.

— Tu l'as dit, répliqua le général en souriant. Mais ton père et ton mari sont hors de cause... C'est de Blanche seule qu'il est question en ce moment...

— Il est question de Blanche ? murmura madame Herbert en frémissant involontairement tandis que tout son sang quittait son visage pour affluer à son cœur qui se serrait.

— Oui, de Blanche...

Le général s'interrompit brusquement et s'écria :

— Mais pourquoi pâlir ? pourquoi chanceler, ma fille, puisque c'est une bonne nouvelle que je veux t'apprendre ?...

— Que voulez-vous, mon père... répondit Diane en s'efforçant d'appeler sur ses lèvres un sourire qui s'obstinait à les fuir, que voulez-vous ? C'est une faiblesse, je le sais bien... une faiblesse poussée jusqu'au ridicule ; mais je ne saurais rien changer à cela... La seule annonce d'un événement, quel qu'il soit, relatif à ma Blanche bien-aimée, me cause une émotion contre laquelle je suis sans force... Vous le voyez d'ailleurs, c'est passé déjà, et me voici prête à vous entendre et à me réjouir avec vous, puisque c'est un bonheur que vous allez m'apprendre...

M. de Presles serra dans les siennes

la main de Diane et reprit :

— N'es-tu pas d'avis, mon enfant, toi qui as épousé l'homme que tu aimais, que la plus grande joie, la plus divine félicité d'une femme en ce monde, se trouve dans une union qui réunit non seulement les convenances de position et de fortune, mais encore les affections du cœur et de l'âme...

— Sans doute... balbutia Diane avec une impatience nerveuse, l'amour dans le mariage, c'est le ciel... Mais où donc en voulez-vous venir ?...

— Un peu de patience, je t'en prie ! continua le général. Quoique je prenne le chemin le plus long, j'arriverai bien vite au but... Les unions semblables à celles dont je viens de parler sont rares, et il faut remercier Dieu lorsqu'elles se présentent pour ceux qu'on aime...

— Mon père, au nom du ciel, achevez !...

— Eh bien ! un mariage qui me paraît offrir toutes les chances et toutes les garanties de parfait et d'inaltérable bonheur s'offre en ce moment pour notre chère Blanche...

Le cœur de Diane cessa de battre.

— On vous a demandé sa main ? balbutia-t-elle.

— Oui.

— Aujourd'hui ?

— Il n'y a pas une heure.

— Qui donc ?

— Marcel de Labardès.

— Pour lui ?

— Pour son fils adoptif, pour l'héri-

tier, ou plutôt pour le possesseur de toute sa fortune, pour Raoul de Simeuse...

Diane sentit un vertige monter de son cœur à son cerveau, elle comprit que ses lèvres entrouvertes allaient pousser un cri de désespoir et d'effroi, mais, faisant sur elle-même un héroïque effort, elle parvint à se dominer et elle demanda :

— Qu'avez-vous répondu ?

— Que l'union proposée comblerait tous mes vœux, mais que tu remplaçais auprès de Blanche ma pauvre femme, sa mère, que je t'avais donné sur elle les droits d'une mère et qu'il fallait obtenir ton consentement...

— Vous avez eu raison, mon père, répliqua Diane avec une étrange exaltation, car, vous le savez bien, vous, Blanche est ma fille...

— Plus bas, mon enfant !... parle plus bas !... s'écria le général avec terreur. Songe qu'une parole imprudente comme celle que tu viens de prononcer pourrait empoisonner à tout jamais la vie de ton mari !... A quoi bon d'ailleurs, rappeler un passé terrible, puisque tu le vois toi-même, j'ai pris soin de réserver tes droits, et que ces droits seront respectés...

— Ainsi, pour ce mariage, mon consentement est regardé par vous comme indispensable ?

— Je viens de t'en donner la preuve.

— Et, si je le refusais, vous renoncerez à l'union projetée ?...

— J'y renoncerais, mais avec une profonde douleur...

— Eh bien, mon père, pardonnez-moi de vous causer ce chagrin cuisant, mais ce mariage est impossible...

Le général ne put contenir un brusque mouvement de surprise.

— Impossible ! répéta-t-il, tu as dit impossible ?...

— Oui, mon père.

— Pourquoi ?...

Diane agita les lèvres pour répondre :

— Parce que le père de Raoul est un misérable, et que ce misérable est aussi le père de Blanche...

Mais, au moment d'articuler ces paroles, le courage lui manqua, une brûlante rougeur envahit son visage, elle baissa la tête et garda le silence.

Pendant quelques secondes M. de Presles attendit la réponse de sa fille.

— Cette réponse ne venant pas, il reprit :

— Voyons, mon enfant, ma chère enfant !... tu aimes Blanche plus que tout au monde, n'est-ce pas ?

— Oui... plus que tout au monde...

— répéta Diane d'une voix à peine distincte.

— Cela étant, tu ne peux songer sérieusement à sacrifier son avenir et son bonheur à l'aversion irréconçivable et sans cause, à l'antipathie irrraisonnée que t'inspire M. de Simeuse !...

(A suivre).